

# Contrat Territorial Eau et Climat

Croult • Enghien • Vieille Mer (2023-2025)

## Un contrat territorial Eau et Climat, pourquoi ?

Le CTEC est un **programme d'actions multi-acteurs**. Ce contrat vise à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont **élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés**, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ». L'objectif du contrat est donc **d'adapter le territoire aux changements climatiques** et doit **viser à l'atteinte du bon état des eaux, la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité**. Ce contrat couvre la période 2023-2025, soit une durée de 3 ans.

Le contenu du contrat s'attache à **répondre aux enjeux de la politique de l'eau et de la biodiversité** associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie, selon les enjeux identifiés par le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

Les **plus-values pour un territoire de s'inscrire dans le cadre d'un CTEC** sont :

- ▲ L'engagement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d'actions du CTEC.
- ▲ La mise en place d'une animation spécifique à l'élaboration et au suivi du CTEC et l'appui par des animations thématiques sur le territoire. C'est via le CTEC que ces animations pourront être financées par l'Agence de l'eau.
- ▲ Un accompagnement dans la constitution des demandes d'aides pour les petites activités économiques, leur permettant de bénéficier d'une éligibilité aux aides.
- ▲ Une feuille de route précise des efforts des acteurs du territoire en matière de gestion de l'eau et une communication claire auprès du grand public.

## Adhésion, quelles démarches et quels engagements ?

Les maîtres d'ouvrages signataires s'engagent à :

- ▲ Réaliser les actions inscrites au contrat ;
- ▲ Informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ses actions ;
- ▲ Signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie

Pour adhérer, **chaque organe délibérant approuve le CTEC, les actions inscrites pour sa structure** et, si cela n'a pas déjà été fait, **s'engage à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique**.

### Zoom sur la stratégie d'adaptation au changement climatique :

Dans l'esprit de la COP21, les agences de l'eau ont lancé dans chaque bassin, **des démarches participatives pour s'adapter au changement climatique**. La stratégie approuvée à l'unanimité en décembre 2016 par le comité de bassin Seine-Normandie et le préfet coordonnateur de bassin **invite à s'engager dès aujourd'hui pour préserver les ressources en eau et assurer un cadre de vie sain et des écosystèmes résilients**.

Lien vers la charte : <https://www.eau-seine-normandie.fr/node/2999>